

# Handicap psychique & maintien dans l'emploi

*Atelier des correspondants Handicap- 21 février 2023*





# Mot de bienvenue

*Madame Nathalie KATZ, Conseillère en  
Prévention, ville de Narbonne*

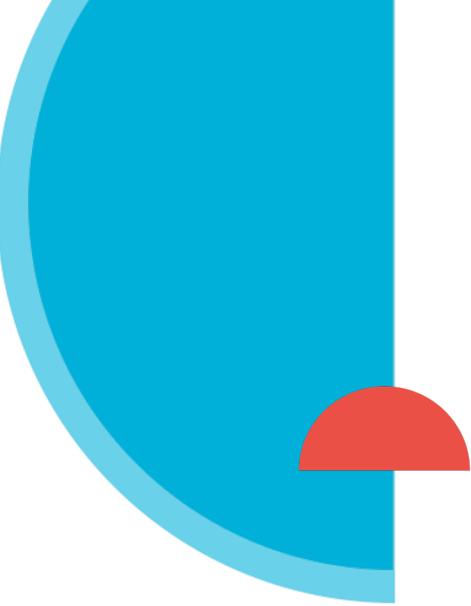




# Introduction

*Marc GUERRIER DE DUMAST*  
*Directeur Territorial du FIPHFP*





## Programme de la matinée

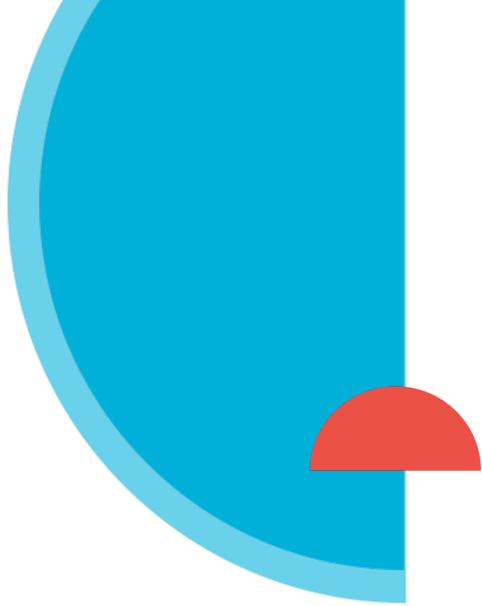
1. Vos représentations sur le Handicap Psychique (HP)
2. Fondamentaux du HP
3. Cas pratiques
4. Les moyens de compensation et les bonnes pratiques
5. Témoignage
6. Acteurs relais et dispositifs



# Vos représentations du handicap psychique







Vidéo sur les représentations

<https://www.youtube.com/watch?v=s1AuWT1krZw>



# Le Handicap Psychique - Fondamentaux



Elodie PIQUE  
Cohérence Réseau



# COHÉRENCE RÉSEAU

vers une vie autonome par le rétablissement psychique

**Handicap psychique et maintien en emploi**



# Cohérence Réseau



- Une structure spécialisée en santé mentale créée en 2006
- Approche du rétablissement et de la réhabilitation psychiatrique professionnelle
- Une équipe pluridisciplinaire  
Accompagnement psycho-socio-professionnel
- Un travail en réseau



# Les actions spécifiques

**Accompagnement individualisé spécifique**  
**UDPI /Conseil Départemental**



**Accompagnement à l'insertion professionnelle**  
**PAS (Prestation d'Appui Spécifiques) AGEFIPH**



**Accompagnement pour l'accès et le maintien dans le logement**  
**ASLL (Accompagnement Social Lié au Logement**  
**GIP/FSL**

**Formations pour les professionnels**  
**Institutions et entreprises**  
**IPRP (Intervenant Prévention Risques Professionnels)**  
**Risques psychosociaux**

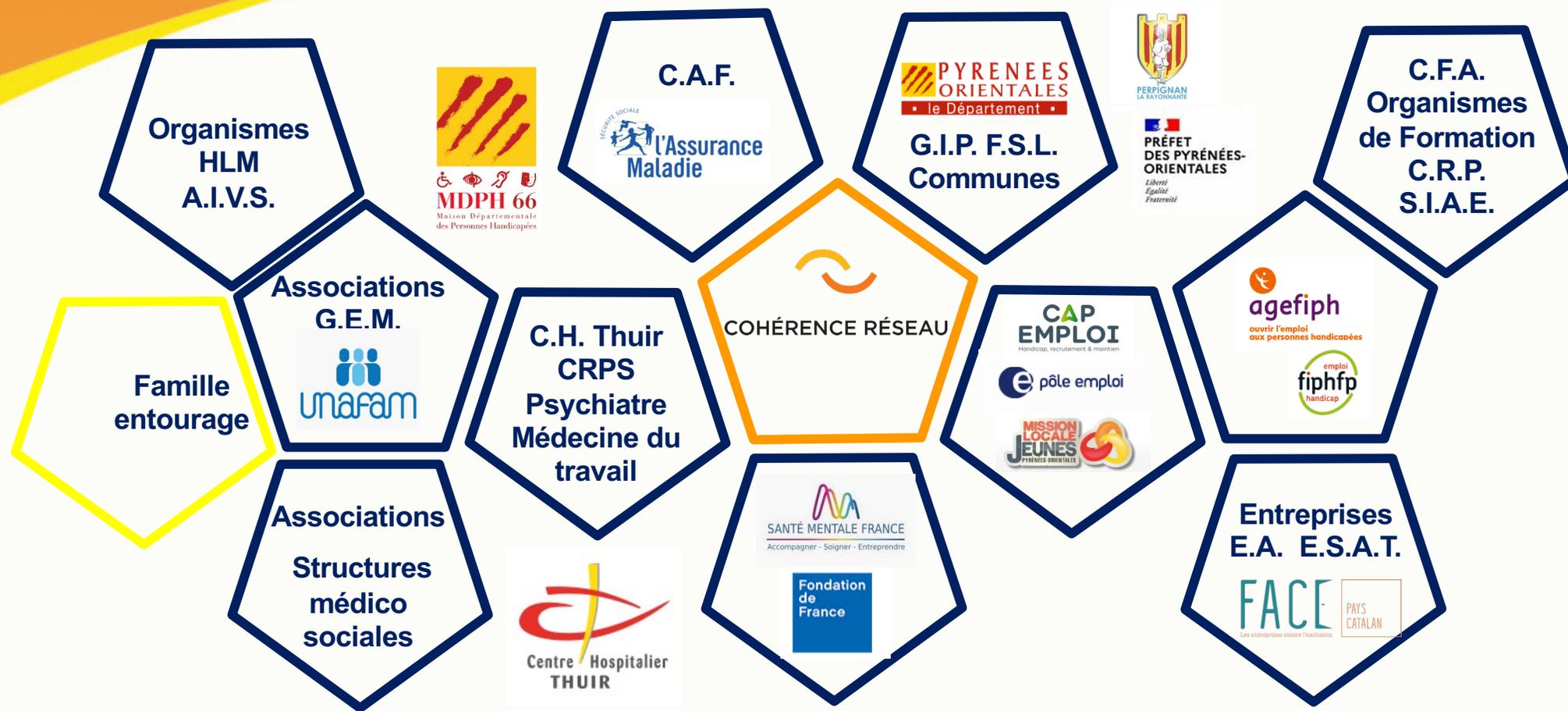
**Sensibilisation et lutte contre la stigmatisation**  
**Organisation et participation à des événements**  
**(colloques, forum...)**



Cohérence Réseau



# Faire réseau avec les ressources



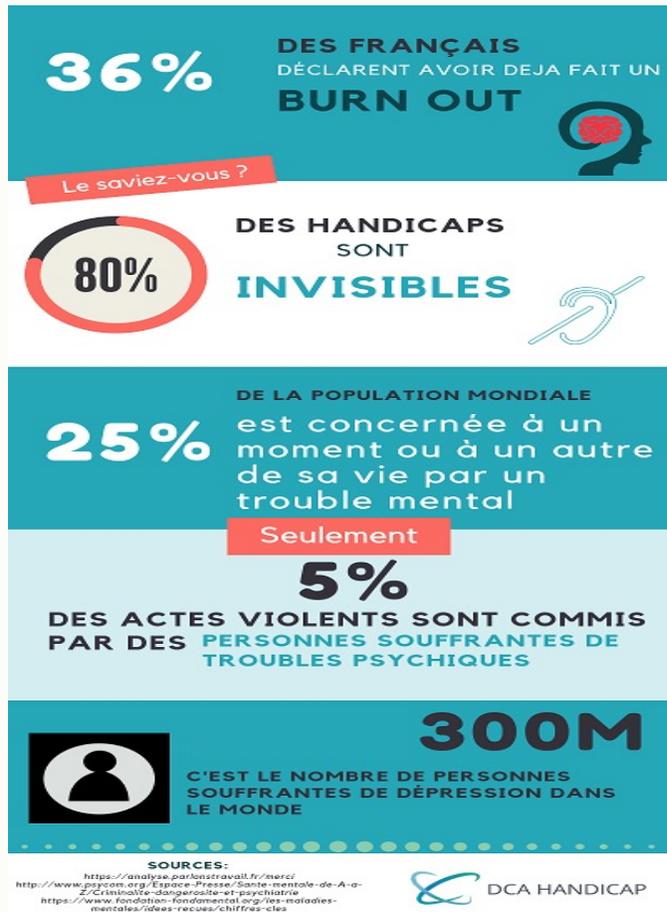
# Fondamentaux du handicap psychique



Qu'est-ce que le handicap psychique ?



# Le handicap psychique en quelques chiffres



En France

1<sup>ère</sup> cause d'invalidité

1<sup>ère</sup> cause d'arrêt maladie Longue durée



# L'évolution dans notre société

Hospitalisation

[réponse unique]

- Fermeture des lits en psychiatrie
- Diminution des temps d'hospitalisations
- Evolution des traitements



Soins en ambulatoire  
Intégration des  
personnes souffrant  
de troubles  
psychiques dans la  
cité



**Loi du 11 Février 2005**



**Droit à la compensation**

- ⇒ Droits
- ⇒ l'emploi
- ⇒ la formation
- ⇒ logement
- ⇒ la citoyenneté



**Autonomie et inclusion sociale**



# La santé mentale se définit par 3 axes :

**La santé mentale positive:** épanouissement personnel

**La détresse psychologique réactionnelle:** face aux situations éprouvantes et difficultés existentielles

**Les troubles psychiatriques:** diagnostics et actions thérapeutiques  
(plan santé mentale 2005-2008)



# Handicap mental ou psychique ?

## Handicap mental



- Apparaît à la naissance
- Déficience durable (légère moyenne profonde)
- Soins médicaux peu fréquents
- Grande stabilité: solution durable

## Handicap psychique



- Apparaît à l'adolescence
- Capacités intellectuelles souvent intactes, troubles cognitifs
- Soins médicaux indispensables
- Variabilité, incertitude, stabilisation



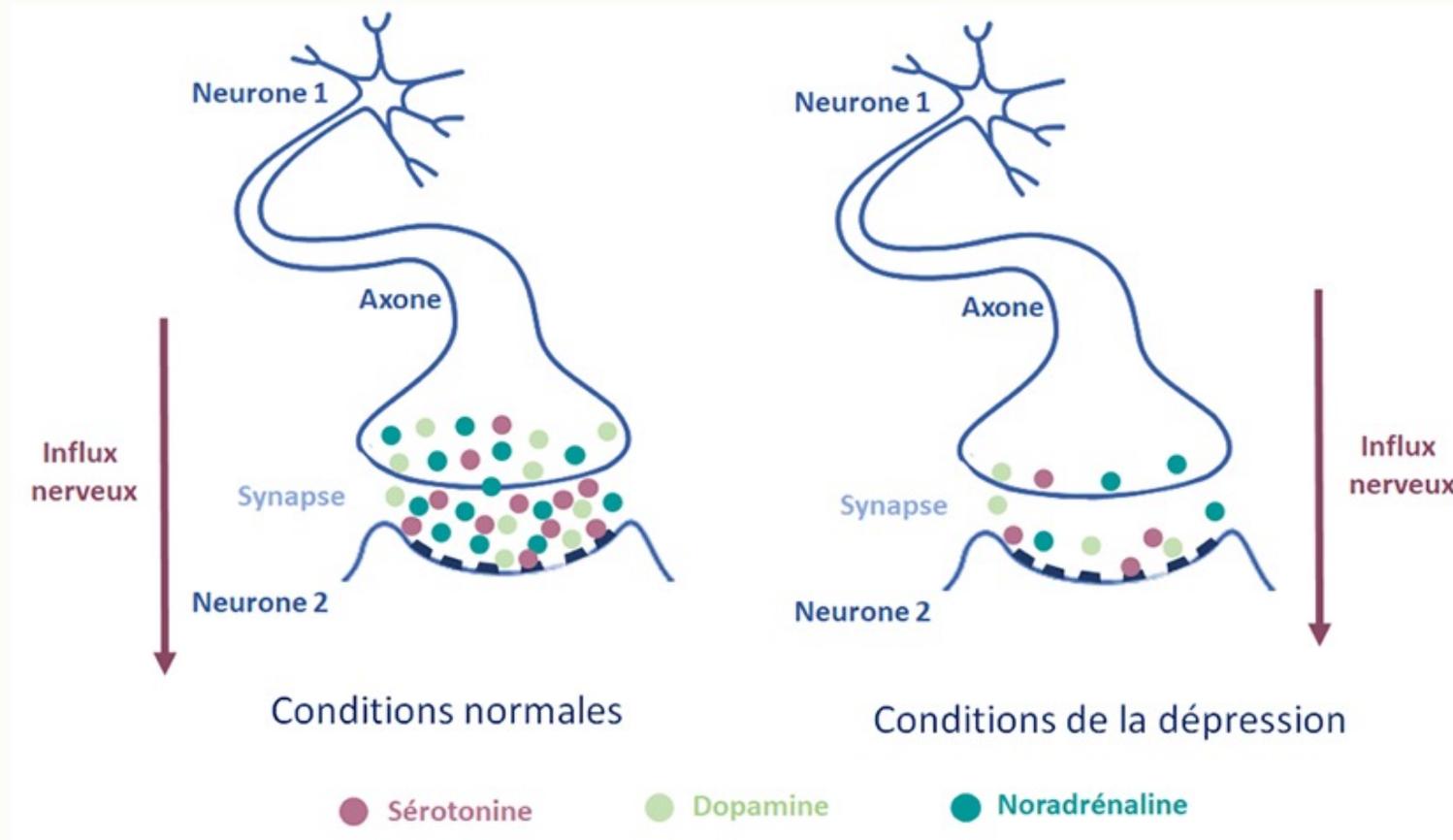
# Comprendre les troubles psychiques

**Causes**

Vulnérabilité biologique



# Les mécanismes biologiques de la dépression



# Comprendre les troubles psychiques

## Causes

Facteurs qui dégradent  
Facteurs qui améliorent

## Evolution

Adolescent ou jeune adulte (16-30 ans)  
Variabilités: intensités des symptômes,  
épisodes  
Hospitalisation, rechutes  
Stabilisation



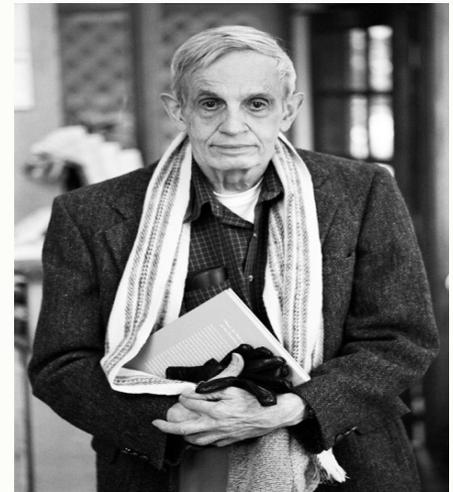
# Les troubles de l'humeur

- Dépressions majeures
- Troubles bipolaires

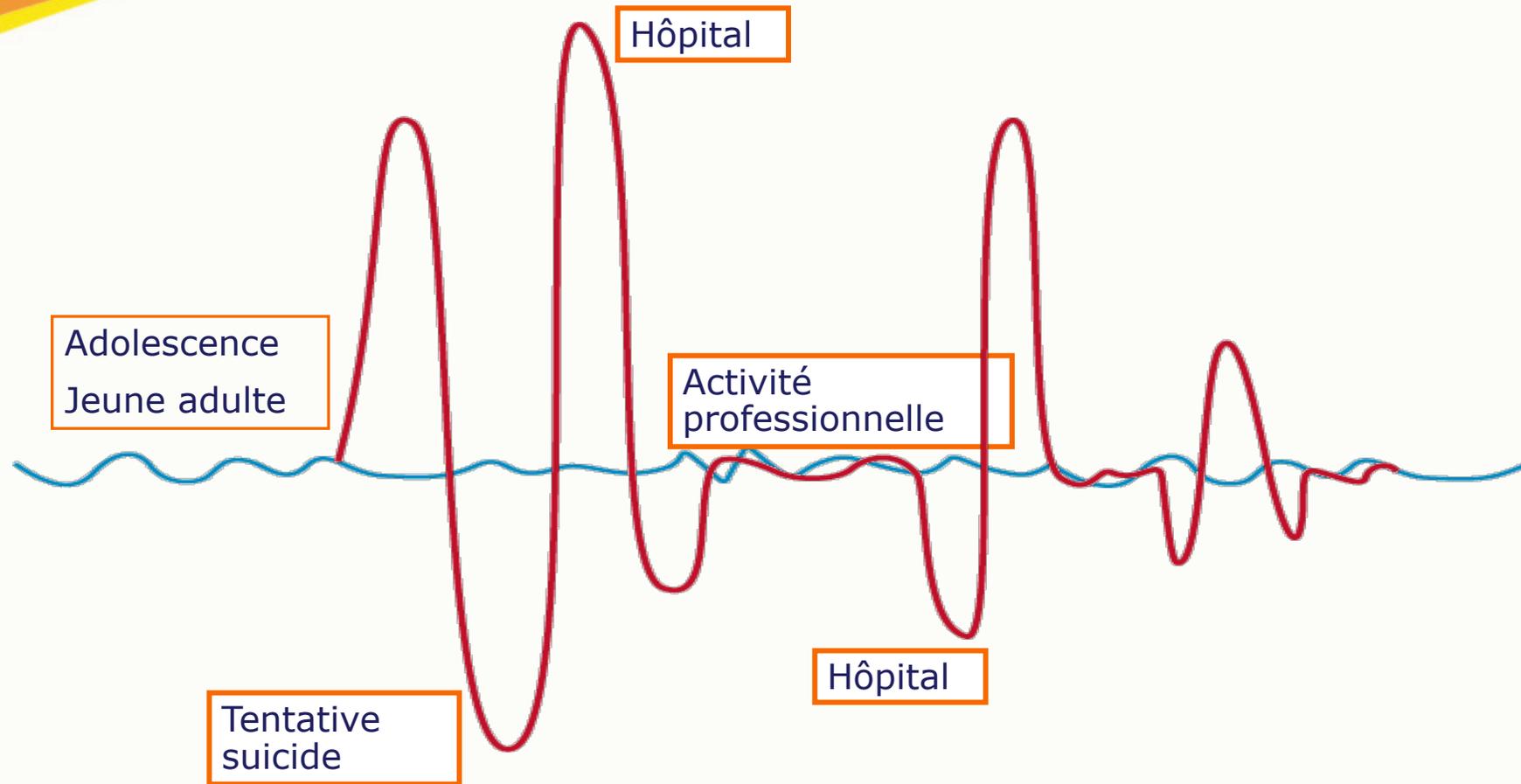


# La schizophrénie

- 1% de la population
- Multidimensionnelle  
(vie personnelle, sociale, travail)
- Apprentissage possible pour gestion de la maladie
- Rôle actif



# Des phases de vie **différentes**



# Le handicap lié aux troubles psychiques



# Trois niveaux de difficultés

**Difficultés primaires:** liées directement à la maladie

- avoir moins d'endurance
- avoir moins de résistance au stress et aux pressions
- éprouver des difficultés à gérer les tensions et les conflits
- être vite perdu face à des tâches complexes,
- avoir des difficultés à soutenir son attention, à mémoriser, à s'organiser, à faire face aux imprévus et à des changements
- être gêné par des hallucinations auditives persistantes...



# Trois niveaux de difficultés

**Difficultés secondaires:** sont le résultat de la façon avec laquelle la personne a réagi aux traumatismes que lui a infligés la maladie.

- perdre l'estime de soi, vision de soi, des autres et du monde profondément négative,
- ne plus rien attendre de bon de la vie,
- avoir le sentiment de ne plus avoir de pouvoir sur sa propre vie,
- être persuadé que jamais on ne pourra plus travailler ou étudier,
- se méfier exagérément des autres,
- ne plus se sentir capable d'entreprendre des choses, être persuadé que ça ne vaut même pas la peine d'essayer

Wing et Morris, 1981



# Trois niveaux d'incapacité

**Difficultés tertiaires** : consécutives à la réponse des autres et de la société à la maladie.

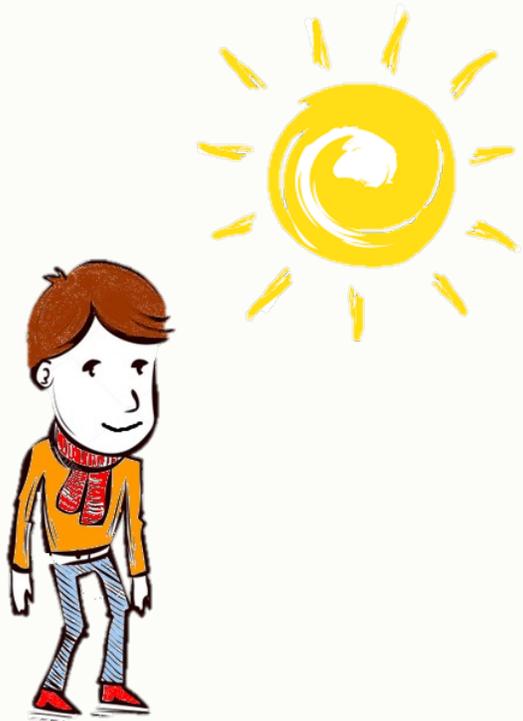
L'attitude des autres change.

Parfois c'est l'incompréhension, parfois c'est le rejet, parfois c'est une trop grande sollicitude qui maintient la personne dans la dépendance.

Des portes se ferment, des opportunités sont refusées.



# Le rétablissement, un message d'espoir



Il est possible de **trouver sa place** parmi les autres, **vivre** une vie qui en vaut le peine, riche de sens , habitée par **l'espoir**, s'investissant dans des rôles sociaux valorisants... même si la maladie peut persister.





# CAS PRATIQUES

# Comment agir ?

---

**Des situations professionnelles vont être exposées juste après.**

**Les personnages sont fictifs.**

**Chaque situation est unique, mais l'objectif est de vous amener à penser « solution ».**

**Pour chacune des situations : quelles seraient selon vous les bonnes pratiques à adopter ?  
afin d'accompagner au mieux ces salariés ?**



## Cas pratique Sonia

### Adjoint administratif au Conseil Régional



Vous êtes encadrant d'une équipe administrative au sein du Conseil Régional. Vous remarquez depuis quelques temps que l'une des personnes de votre équipe, Sonia, a des difficultés à se concentrer, elle oublie ses RDV, ne termine pas ses tâches à temps.

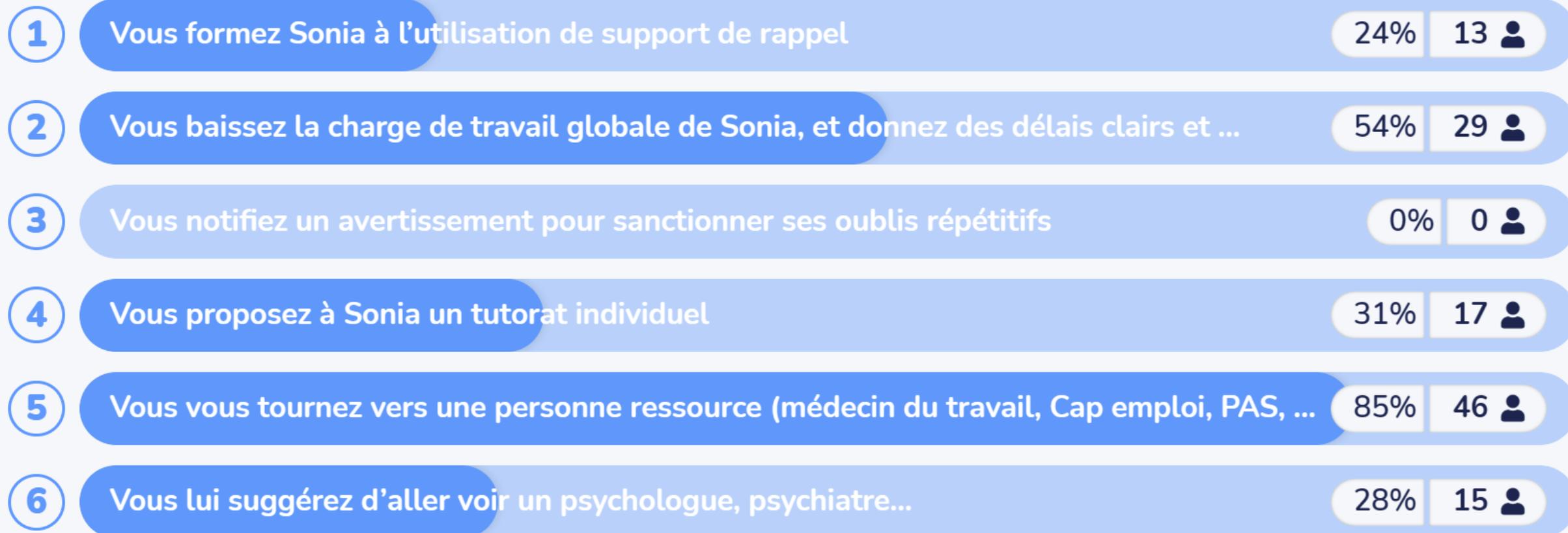
Elle semble également avoir perdu du poids.

Vous constatez également qu'elle se replie de plus en plus sur elle-même, elle ne déjeune plus avec l'équipe.

Elle a l'air constamment triste.

**Vous décidez de recevoir Sonia.**

## Cas Sonia : Que pouvez vous proposer ?



## Cas pratique François

### Service RH à la Préfecture

---



Vous travaillez au sein de la Préfecture de l'Oise.

Vous recevez François pour un entretien annuel. Vous observez, ainsi que ses collègues, qu'il a des soucis avec les règles, il se positionne régulièrement comme victime, et fait preuve d'indifférence auprès de ses collègues.

François, se confie à vous. Il vous explique qu'il souffre de troubles anxieux, il a un sentiment de peur régulier et envahissant, il peut avoir des réactions de sursaut exagérées. Vous avez déjà remarqué que François avait une mauvaise estime de lui-même, il vous confie avoir quelques addictions, une fatigabilité constante, une hypersensibilité, des accès de colère, et de l'impulsivité.

## Cas François : Que pouvez vous proposer ?

1 Proposer au professionnel un bureau isolé de ses collègues, ... 4% 2 

2 S'assurer que la personne ne se met pas en danger ou le ... 65% 34 

3 Mettre à disposition un lieu « rassurant » au sein de sa ... 71% 37 

4 Elargir le télétravail 15% 8 

5 Vous le confrontez à ses collègues 2% 1 

6 Vous vous tournez vers une personne ressource (médec... 87% 45 

7 Vous lui suggérez de consulter son médecin ... 73% 38 



# Moyens de compensation & bonnes pratiques



Elodie PIQUE  
Cohérence Réseau

# Focus sur le handicap psychique

Le handicap psychique se manifeste avec des intensités variables. Les différentes fonctions biologiques, cognitives, émotionnelles de la personne, peuvent être atteintes. Il en résulte des comportements parfois inadaptés.

TROUBLES	IMPACTS SUR LE PARCOURS	COMPENSATION
<ul style="list-style-type: none"><li>-Déficit relationnel</li><li>-Difficultés de concentration, de mémorisation etc.</li><li>-De la volonté</li><li>-De la pensée et de la perception,</li><li>-De la communication,</li><li>-Du langage</li><li>-Du comportement, de l'humeur</li><li>-De la vigilance</li><li>-De la conscience</li><li>-De la vie émotionnelle, affective</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>-Difficulté de travail en collectif</li><li>-Difficulté de compréhension des consignes</li><li>-Difficulté à agir</li><li>-Fatigabilité</li><li>-Difficultés d'apprentissage</li><li>-Difficultés de respect des horaires</li><li>-Variabilité importante des manifestations</li><li>-Aléa de l'observance des traitements</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>-Aide humaine pour soutien et intermédiation</li><li>-Aide technique pour dynamisation et mémorisation, favoriser l'autonomie, gestion du temps</li><li>-Appui organisationnel</li><li>-Sensibilisation de l'environnement</li><li>-Mobilisation des ressources</li></ul>



# L'aménagement au poste sera différent d'une personne à une autre

## Compensations techniques

- Achat de matériel

## Compensations Péri professionnelles

- Aide au déplacement
- Logement à proximité

## Compensations organisationnelles

- Télétravail
- Aménagements d'horaires (temps partiel)
- Adaptation organisation des tâches
- Travail seul/équipe

## Environnement professionnel

- Bureau, openspace
- Encadrement soutenant/ aménagement relationnel
- Sensibilisation de l'environnement de travail

## Compensation du handicap psychique

## Accompagnement

- Suivi interne, tutorat, personne ressource
- Suivi psychologique
- Conseiller (PAS) Aide humaine (FIPHFP), R.H.F.

**Peut changer tout au long du parcours**





# L'aménagement au poste sera différent d'une personne à une autre

## Compensations techniques

- Achat de matériel

## Compensations Péri professionnelles

- Aide au déplacement
- Logement à proximité

## Compensations organisationnelles

- Télétravail
- Aménagements d'horaires (temps partiel)
- Adaptation organisation des tâches
- Travail seul/équipe

## Environnement professionnel

- Bureau, openspace
- Encadrement soutenant/ aménagement relationnel
- Sensibilisation de l'environnement de travail

## Compensation du handicap psychique

## Accompagnement

- Suivi interne, tutorat, personne ressource
- Suivi psychologique
- Conseiller (PAS) Aide humaine (FIPHFP), R.H.F.

**Peut changer tout au long du parcours**



**C'est par la mobilisation de tous que  
la santé mentale au travail sera  
mieux prise en compte et que les  
regards évolueront**





# COHÉRENCE RÉSEAU

vers une vie autonome par le rétablissement psychique

**Elodie Piqué**  
**[e.pique@coherencereseau.fr](mailto:e.pique@coherencereseau.fr)**



# Apports complémentaires



<https://youtu.be/ejcTDgtfVhg> : ressources sur la santé mentale en France (notamment le site PSYCHOM-Brochures gratuites)

<https://youtu.be/5GGttX2mW6E> : différents guides et livres sur le « rétablissement » en santé mentale

[Le télétravail des personnes en situation de handicap ; septembre 2021 \(agefiph.fr\)](#)

[Ressources francophones supplémentaires - Partie 5 - Lectures - YouTube](#)



Conseil scientifique

*L'inclusion*

*socioprofessionnelle*

*des personnes en situation*

*de handicap*

*psychique, mental*

*et cognitif*

Comprendre  
la société

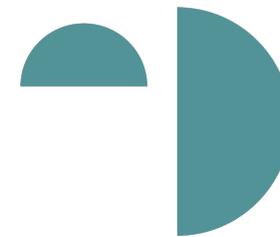
 Chronique  
Sociale

L'inclusion socioprofessionnelle des  
personnes en situation de handicap  
psychique, mental et cognitif - Poche -  
FIPHFP Conseil scientifique - Achat  
Livre ou ebook | fnac



# L'INDISPENSABLE

Guide à l'intention  
des **membres  
de l'entourage**  
d'une personne  
atteinte de  
maladie mentale



[L'indispensable \(handiplace.org\)](http://handiplace.org)

# PPSM- Premiers secours en santé mentale

formateur accrédité

Premiers Secours en Santé Mentale France

LE CONCEPTEUR DU PROGRAMME

MENTAL HEALTH FIRST AID International  
Licensed Provider

LES CO-FONDATEURS

INFiPP formation en santé mentale

SAnté MEntale FRANCE

unafam

NOS PRINCIPAUX SOUTIENS FINANCIERS

Santé publique France

Fondation de France

fondation (handicap) handicap humains

FONDATION AESIO

**Contact**

Premiers Secours en Santé Mentale France

Jardins d'entreprises - Bât. A  
213, rue de Gerland  
69007 Lyon  
info@pssmfrance.fr  
04 37 47 90 84

Plus d'infos sur [pssmfrance.fr](http://pssmfrance.fr)

f i in t

Jun 2022

**Apprendre à aider**

- A**pprocher la personne, évaluer et assister en cas de crise
- É**couter activement et sans jugement
- R**éconforter et informer
- E**ncourager à aller vers des professionnels
- R**enseigner sur les autres ressources disponibles

Plus d'infos sur [www.pssmfrance.fr](http://www.pssmfrance.fr)

# PPSM- Premiers secours en santé mentale



Ils peuvent être un membre de la famille, un ami, mais aussi un collègue ou encore une personne côtoyée dans le cadre des loisirs... Nous avons tous un rôle à jouer en tant que secouriste en santé mentale !

## Une formation citoyenne pour acquérir une méthode

- Mieux repérer les troubles en santé mentale
- Adopter un comportement adapté
- Informer sur les ressources disponibles
- Encourager à aller vers les professionnels adéquats
- En cas de crise, relayer au service le plus adapté

« **Étonnant par la globalité des thèmes. Des informations permettant une opérationnalité efficace et adaptée** »

/ Témoignage de secouriste

Cette formation développe une méthode pour apprendre à aider, à laquelle **plus de cinq millions de personnes se sont déjà formées dans le monde**. En France, le programme se déploie depuis 2019.

**14 heures** **Pas de pré-requis**

**Tout public (adultes)**

**98,1%**

des participants recommandent la formation de secouristes PSSM

## Deux formations de secouristes en santé mentale

Les premiers secours en santé mentale constituent l'aide apportée à une personne qui subit le début d'un trouble de santé mentale, une détérioration d'un trouble de santé mentale ou qui est dans une phase de crise de santé mentale. Les premiers secours sont dispensés jusqu'à ce qu'une aide professionnelle puisse être apportée ou jusqu'à ce que la crise soit résolue. Ils sont l'équivalent en santé mentale des gestes de premiers secours physiques.

**Module standard** : des connaissances généralistes sur les troubles psychiques les plus courants (troubles dépressifs, anxieux, psychotiques, liés à l'utilisation de substances) et l'acquisition d'un plan d'action simple et concret pour aider en cas de crise et hors crise.

**Module jeunes** : à destination des adultes en contact avec des adolescents, avec un focus sur le développement de l'adolescent, les troubles du comportement alimentaire, les automutilations non-suicidaires et les troubles addictifs « comportementaux » (dont cyberdépendance).

**Une pédagogie active avec des mises en situation, des vidéos et des témoignages.**

**Un manuel des premiers secours en santé mentale remis à chaque secouriste formé.**



## Un programme international

- Prouvé scientifiquement et réactualisé depuis 20 ans
- 5 millions de personnes formées dans le monde
- Diffusé dans 25 pays

Le processus d'évaluation scientifique prend une place importante à toutes les étapes du programme Mental Health First Aid (MHFA), de sa construction à l'évaluation de son impact. De nombreuses études documentent l'efficacité du programme MHFA. Plus de 100 études ont été publiées dans les revues scientifiques. Elles révèlent que les nouveaux secouristes se sentent plus en capacité d'assister une personne et ils déclarent avoir effectivement dispensé des premiers secours en santé mentale et ce dans des délais très courts.

**Objectif : 750 000 secouristes formés d'ici 2030.**

Déjà 25 000 secouristes en santé mentale formés en France en juin 2022 : vous aussi, apprenez à aider !



# Témoignage



Arielle YATIM  
Cap Emploi 66

**ADRH Handicap et Inclusion est une association loi 1901** qui propose des services et des prestations adaptées principalement aux personnes en situation de handicap.

**Une expertise dans l'accompagnement et la construction de parcours pour des publics qui nécessitent un accompagnement spécialisé et renforcé compte tenu de leur handicap**

Vers  
l'emploi

Dans  
l'emploi

**Une expertise dans l'information, le conseil et l'accompagnement des employeurs dans leurs problématiques de recrutement et de maintien dans/en emploi.**



## PETIT QUIZZ : Vrai ou faux ?

1/ Le handicap psychique est synonyme de déficience intellectuelle

2/ Le handicap psychique est la conséquence d'une maladie ou d'un trouble psychique

3/ Les troubles psychiques sont des problèmes de « santé mentale » et ne concernent donc pas l'entreprise ou les collègues de travail

4/ C'est bénéfique pour les personnes atteintes d'un trouble psychique de rester chez elles

5/ Une personne handicapée psychique est dangereuse

6/ Le handicap psychique est la reconnaissance depuis 2005, d'une limitation dans la vie sociale et professionnelle liée au trouble psychique

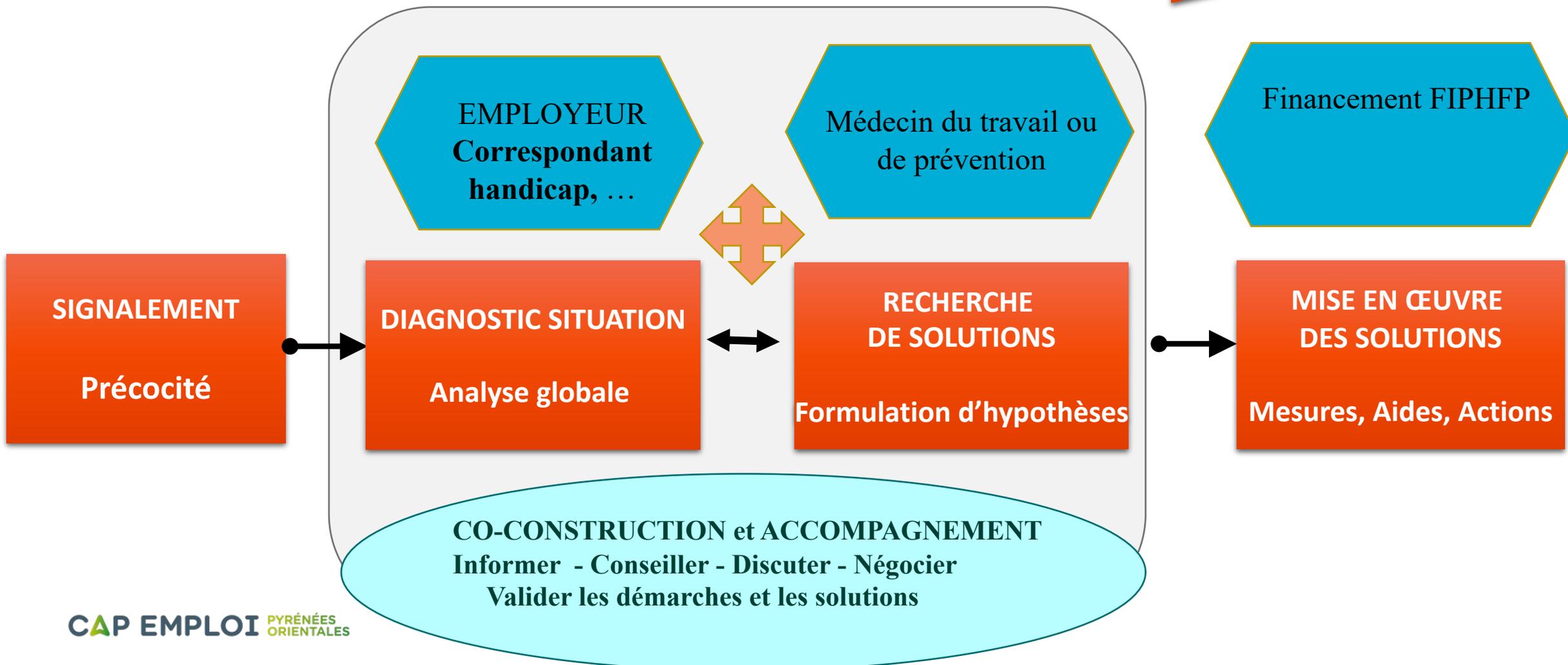
- 10 % des situations mais souvent associées à d'autres typologies de handicap (10 à 20 %)
- Accompagnements en augmentation progressive
- Un impact dans l'accès à l'emploi et dans l'emploi



# Processus de maintien dans l'emploi

Événement  
Déclencheur

MAINTIEN DANS L'EMPLOI

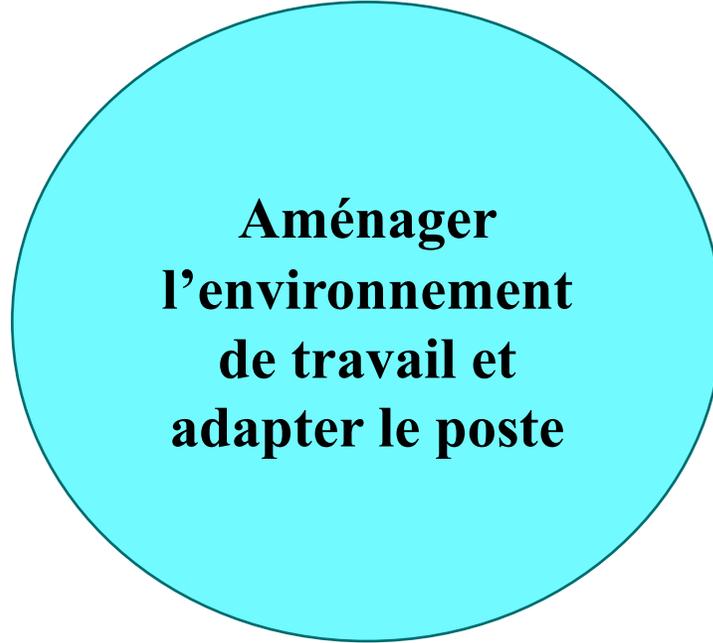




## Mise en œuvre des solutions / Mesures, aides, actions



**Informier et sensibiliser l'agent, l'employeur et le collectif de travail**



**Aménager l'environnement de travail et adapter le poste**



**Accompagner l'évolution / la transition professionnelle**



**Appui spécifique Handicap psychique**

## Illustration d'un accompagnement

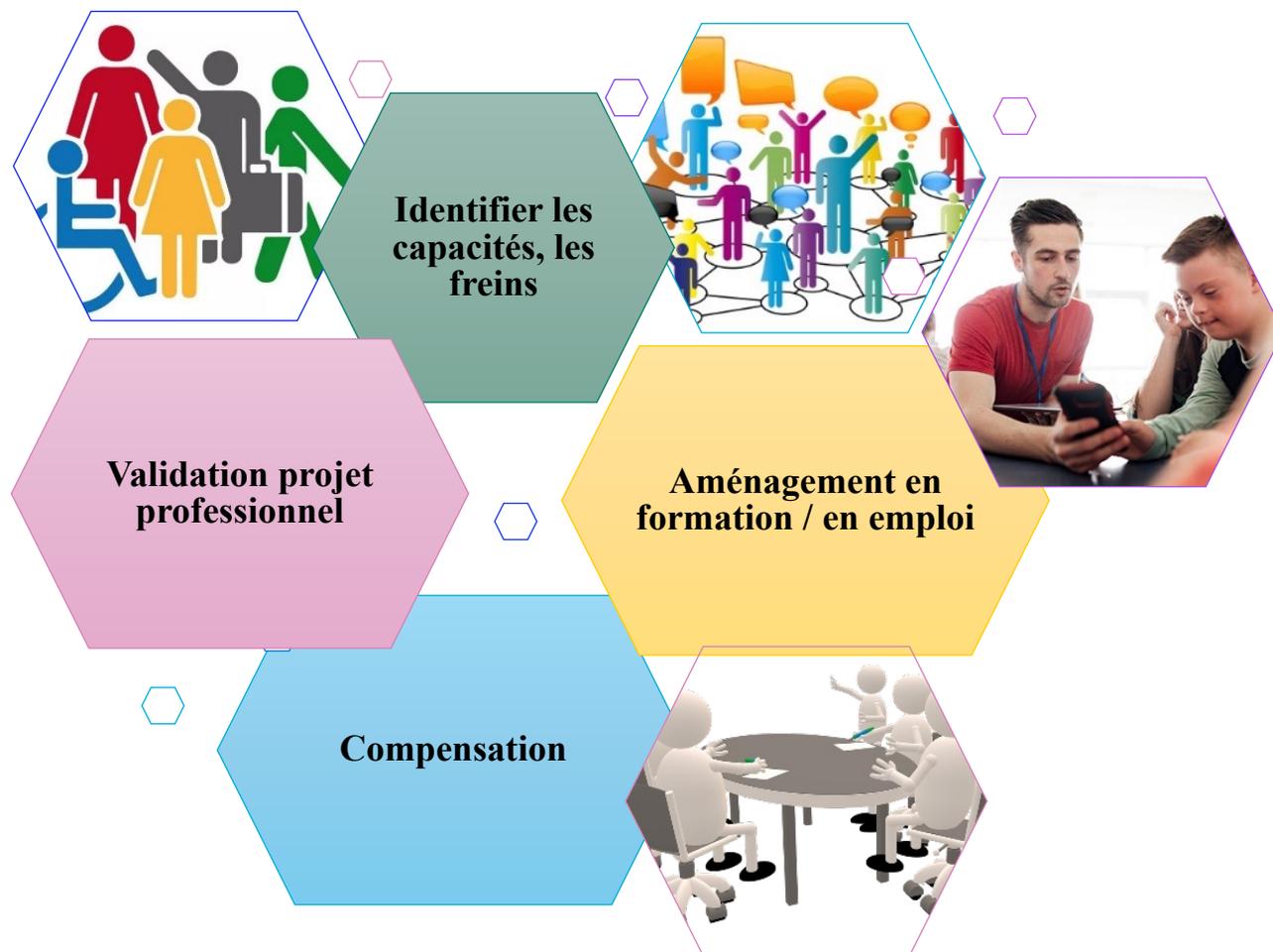




# Acteurs relais & dispositifs



Sabine GIOIOSA  
APAJH 09



**PRESENTATION  
DU  
DISPOSITIF PRESTATION  
D'APPUI  
SPECIFIQUE  
(PAS)**



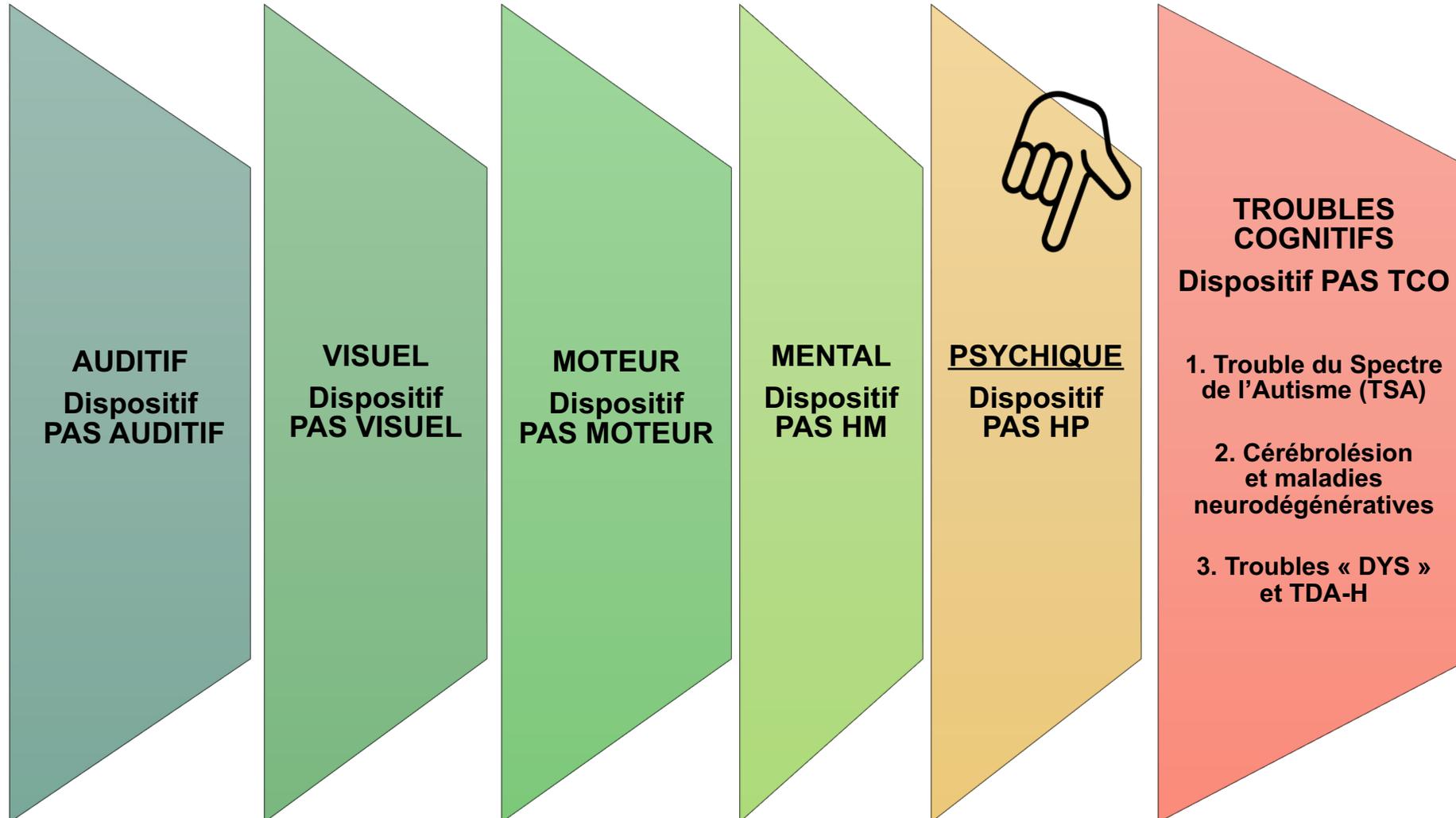
## Les acteurs clés : handicap psychique et emploi dans la fonction publique

Collectivité	Service de santé au travail	Acteurs extérieurs
Managers Collègues Correspondants handicap DRH	Médecin de prévention Service social	FIPHFP : Handi-Pacte Cap emploi <b>Prestations d'appuis spécifiques</b> Médecins spécialisés /CMP...

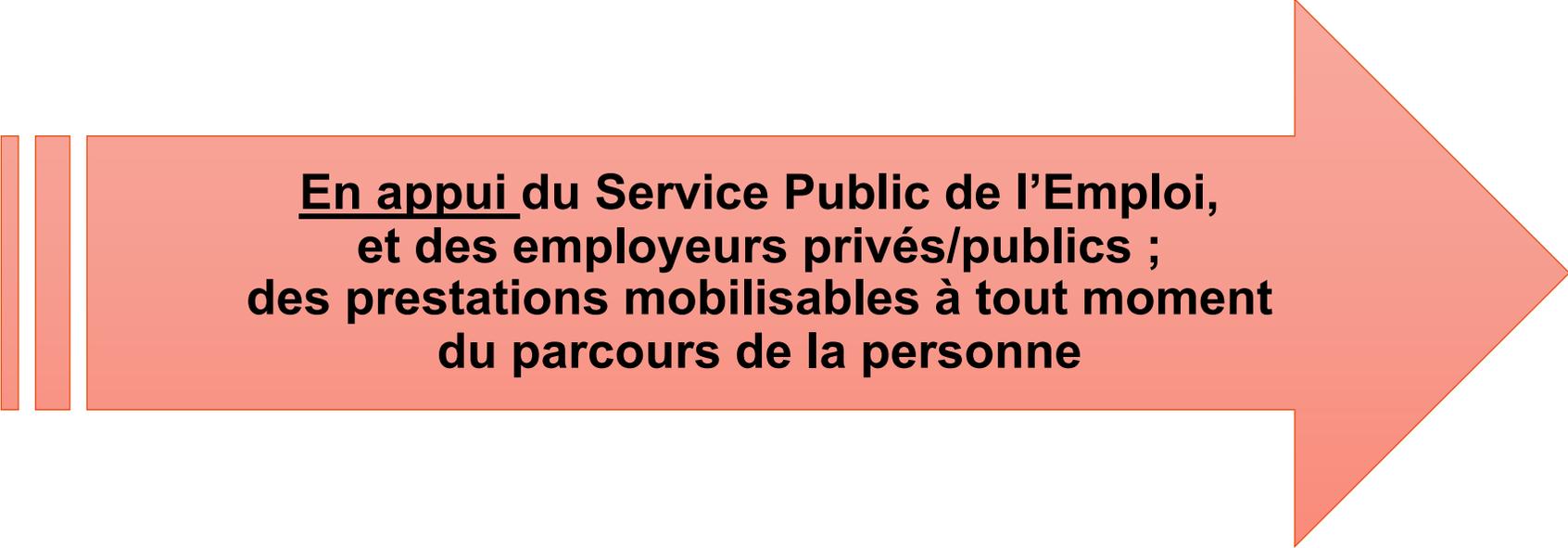


**Agent en situation de handicap psychique**

# PAS NATIONALES



# Prestation d'Appui Spécifique ou PAS



**En appui du Service Public de l'Emploi,  
et des employeurs privés/publics ;  
des prestations mobilisables à tout moment  
du parcours de la personne**

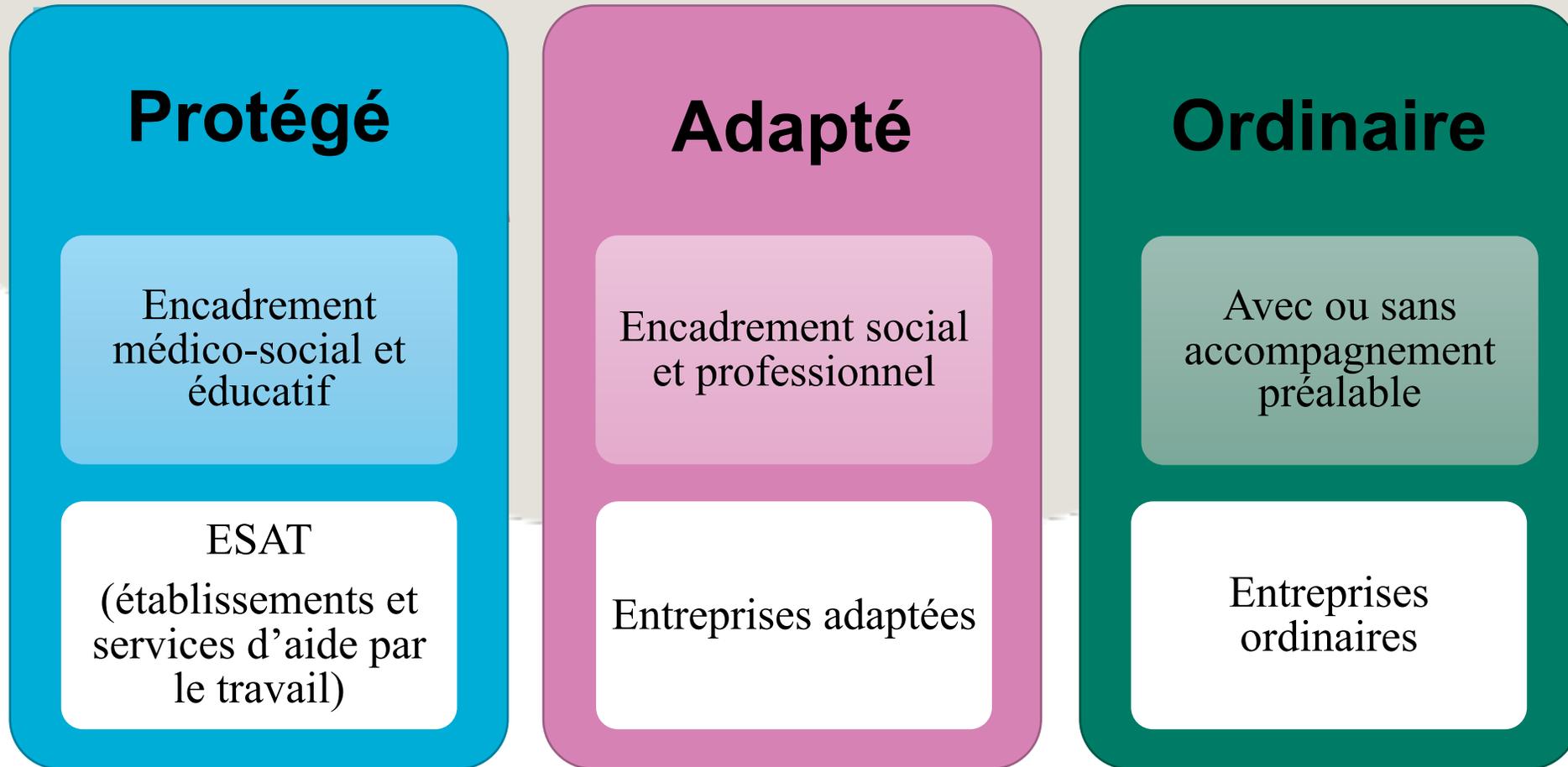


**Des expertises**

**Des conseils**

**Des  
techniques/modes  
de compensation**

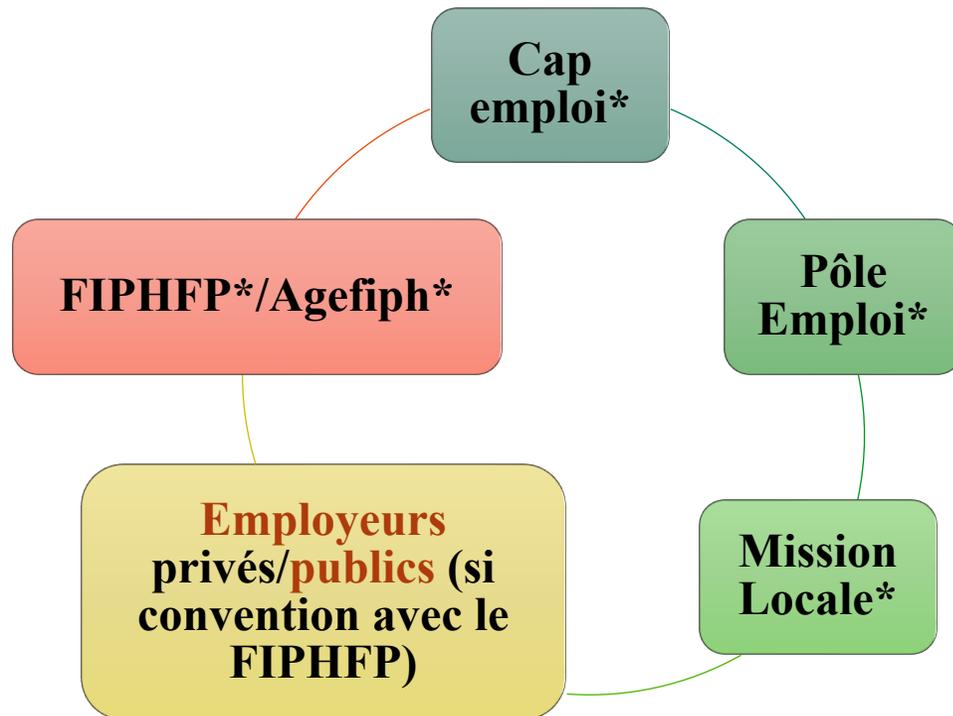
# Les « milieux » d'insertion dessinés par la loi de février 2005



## Qui sont les prescripteurs ?



Pour pouvoir proposer le dispositif PAS à une personne en situation de handicap, il faut qu'elle soit accompagnée ou connue par l'une des structures suivantes :



\***Fiphfp** = Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la **fonction publique**

\***Agefiph** = Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des handicapés dans le **secteur privé**

\* **Cap emploi, Pôle emploi et Mission locale** = **SPE** = Service Public de l'Emploi

# LES PARTENAIRES DE L'EMPLOI : SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI ou SPE :



**Accompagnement  
généraliste des  
jeunes de 16 à 25  
ans non scolarisés**



**Accompagnement  
à l'emploi**



**Accompagnement  
en lien avec le  
handicap (milieu  
ordinaire de  
travail)**

**LIEU UNIQUE d'ACCOMPAGNEMENT**

# Qui sont les bénéficiaires ?

- **BOETH\*** orientés marché du travail, en voie de le devenir (A-R MDPH à transmettre), **ou prêts à engager une démarche de RQTH\*** (dans un délai de 4 mois/ attestation sur l'honneur)
- **Demandeurs d'emploi**, salariés, **agents de la fonction publique**, travailleurs non- salariés, stagiaires de la formation professionnelle,
- **Salariés et agents publics en arrêt de travail,**

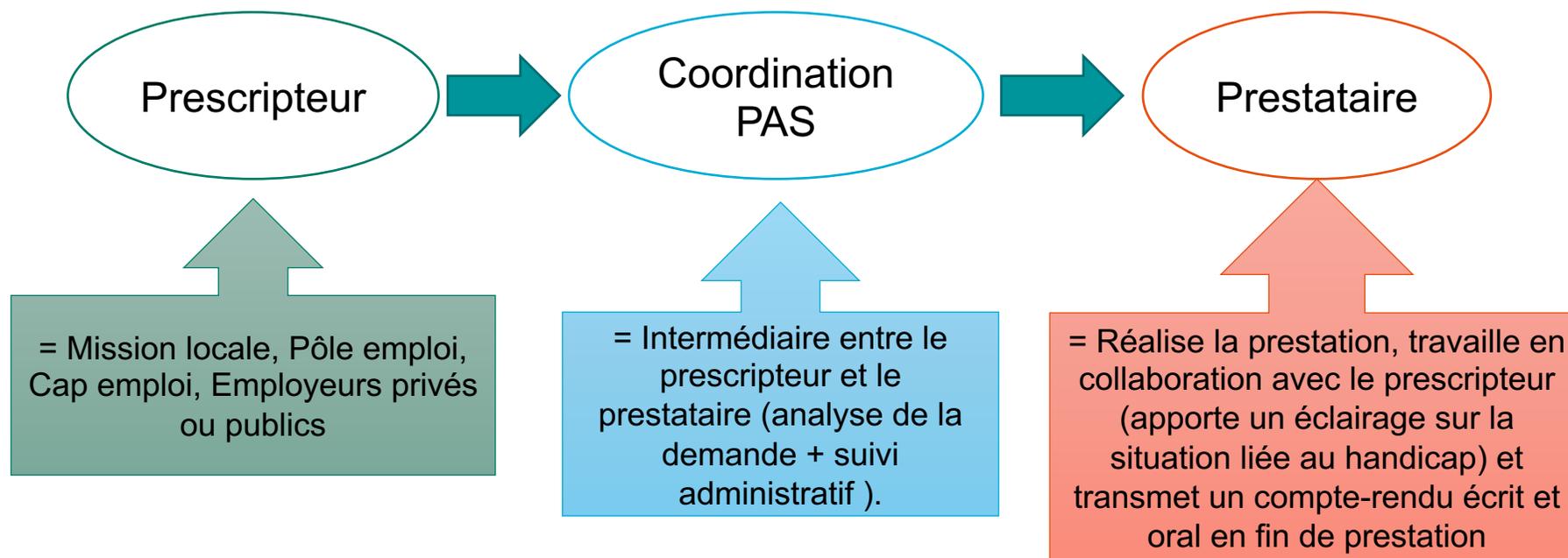
↪ orientés par la **CDAPH\*** vers **le marché du travail** (milieu ordinaire)

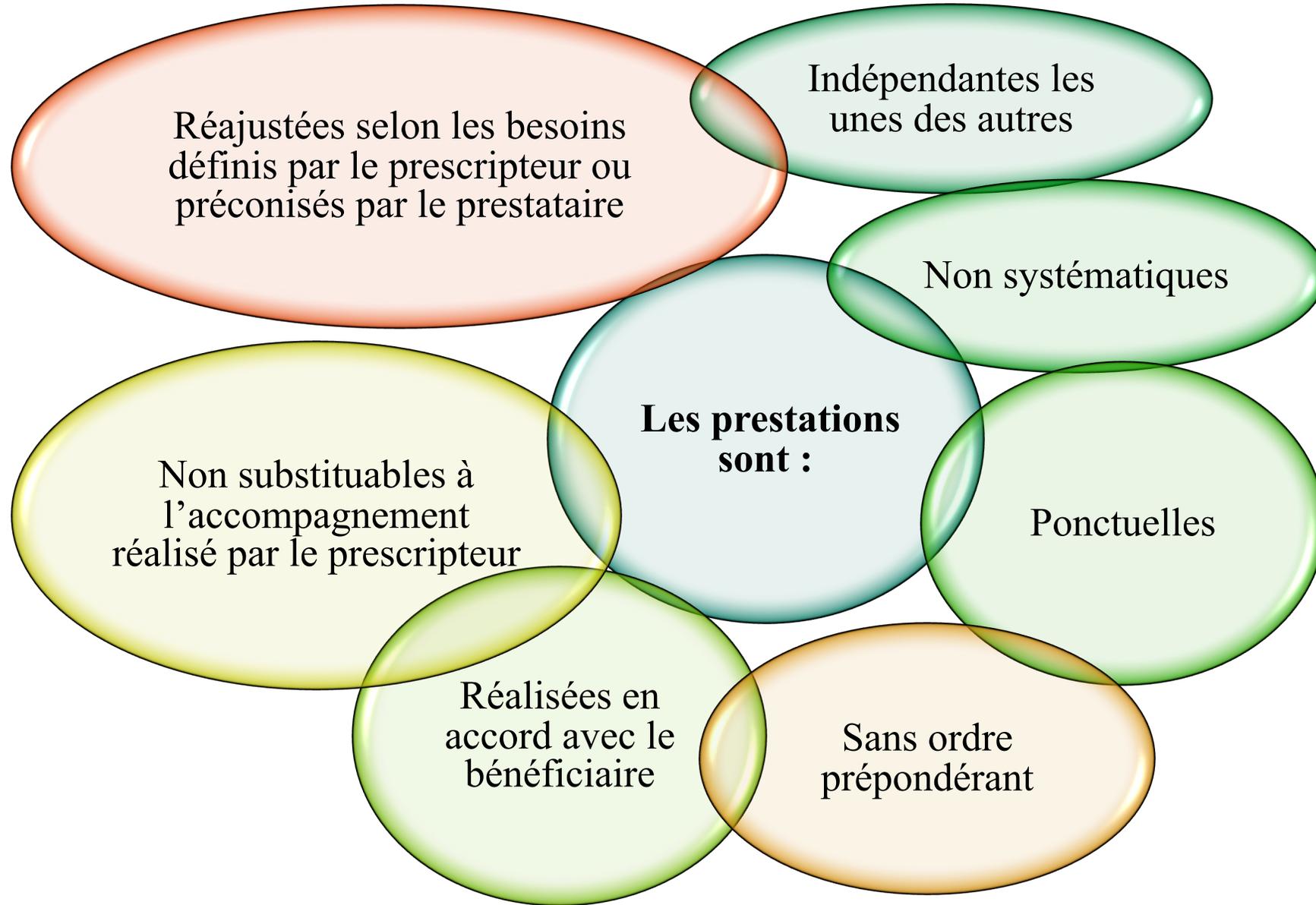
\***BOETH** = bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

\***RQTH** = Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé

\***CDAPH** = commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées

# Processus de mise en place d'une PAS





## Description des 5 prestations proposées :

Le prescripteur a besoin de savoir entre 2 handicaps déclarés, lequel est prédominant et fait frein au parcours d'insertion professionnelle du bénéficiaire

**Pré-diagnostic**  
**3 heures**  
**Non renouvelable**

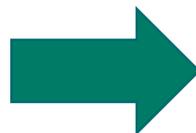
Le prescripteur a besoin de comprendre le fonctionnement et les **particularités du handicap** du bénéficiaire pour mieux adapter son accompagnement (horaires de RDV, mobilité de la personne, sa disponibilité, etc.)

**Bilan complémentaire**  
**10 heures**  
**Non renouvelable**

## Appui expert sur le projet professionnel

### 4 modules possibles :

- Diagnostic approfondi
- Identification et développement des techniques de compensation
- Appui à l'élaboration/validation du projet
- Appui à la validation du projet



### Cette prestation permet :

- d'identifier les capacités et les freins de la personne
- de savoir quels outils créer et mettre en place pour adapter le poste de travail ou la formation
- de préciser et vérifier les pistes d'emploi ou de formation explorées avec le bénéficiaire
- de vérifier les pistes d'emploi

<b>HM</b>	40 heures dans le cadre de l'accompagnement <b>vers</b> l'emploi ; 50 heures dans le cadre d'un accompagnement <b>en</b> emploi sur 9 mois (restitution incluse)
<b>HP et TCO</b>	50 heures dans le cadre de l'accompagnement <b>vers</b> l'emploi ; 60 heures dans le cadre d'un accompagnement <b>en</b> emploi sur 9 mois (restitution incluse)

## Appui expert à la réalisation du projet

### 3 modules possibles :

- Appui à l'accompagnement vers l'emploi / formation
- Appui à l'accompagnement dans l'emploi / formation
- Veille



## Cette prestation permet :

- de mettre œuvre le projet validé
- d'assurer les conditions favorables à l'entrée en emploi ou en formation
- de s'assurer de la mise en œuvre des préconisations du prestataire et de les faire réajuster si nécessaire

<b>HM</b>	40 heures dont 10 h de veille si cette étape est nécessaire, sur 12 mois (restitution incluse)
<b>HP et TCO</b>	55 heures dont 10 h de veille si cette étape est nécessaire, sur 12 mois (restitution incluse).

**Appui expert pour prévenir et /ou résoudre les situations de rupture**

**3 modules possibles :**

- Appui à l'employeur et/ou à l'organisme de formation
- Accompagnement de la personne
- Veille



**Cette prestation permet :**

- de connaître les actions à conduire pour éviter la rupture du contrat de travail ou de la formation en cours
- de soutenir le bénéficiaire pour pallier aux difficultés rencontrées
- de s'assurer de la mise en œuvre des actions préconisées par le prestataire et le maintien de l'équilibre de la situation.

<b>HM</b>	30 heures dont 10 heures de veille, sur 18 mois (restitution comprise)
<b>HP et TCO</b>	45 heures dont 10 heures de veille, sur 18 mois (restitution comprise)

## Qui contacter sur votre territoire?

Prestations Appuis Spécifiques (PAS)	Départements couverts	Coordination	Les contacter
<b>Handicap psychique</b>	12/48/30/46	ADRH	<a href="mailto:sybil@adrh.org">sybil@adrh.org</a>
	34-81	APSH	<a href="mailto:ur-montpellier@apsh34.org">ur-montpellier@apsh34.org</a>
	11/09/66	APAJH	<a href="mailto:pas-hm-hp@apajh09.asso.fr">pas-hm-hp@apajh09.asso.fr</a>
	82/31/65/32	EHE	<a href="mailto:pas-hp@gers32.org">pas-hp@gers32.org</a>
<b>Handicap mental</b>	12/48/30/46	ADRH	<a href="mailto:pashm@adrh.org">pashm@adrh.org</a>
	34-81	APSH	<a href="mailto:ur-beziers@apsh34.org">ur-beziers@apsh34.org</a>
	11/09/66	APAJH	<a href="mailto:pas-hm-hp@apajh09.asso.fr">pas-hm-hp@apajh09.asso.fr</a>
	82/31/65/32	APAJH	<a href="mailto:pas-hm-hp@apajh09.asso.fr">pas-hm-hp@apajh09.asso.fr</a>
<b>Troubles cognitifs</b>	Tous les départements en Occitanie	ASEI	<a href="mailto:pastco@asei.asso.fr">pastco@asei.asso.fr</a>

## Qui contacter sur votre territoire (suite) ?

Prestations Appuis Spécifiques (PAS)	Départements couverts	Coordination	Les contacter
<b>Handicap moteur</b>	Tous les départements en Occitanie	APF	<a href="mailto:sacip.occitanie@apf.asso.fr">sacip.occitanie@apf.asso.fr</a>
<b>Handicap auditif</b>	12-46-82-81-32-31-65-09	ARIEDA	<a href="mailto:pas.hamp@arieda.asso.fr">pas.hamp@arieda.asso.fr</a>
	48-30-34-11-66	ARIEDA	<a href="mailto:pas.hair@arieda.asso.fr">pas.hair@arieda.asso.fr</a>
<b>Handicap visuel</b>	12-46-82-81-32-31-65-09	IJA	<a href="mailto:prestations@ijatoulouse.org">prestations@ijatoulouse.org</a>
	48-30-34-11-66	FAF	<a href="mailto:pas@faf-lr.fr">pas@faf-lr.fr</a>

# MERCI DE VOTRE ATTENTION

**Sabine GIOIOSA-ESTIENNY**  
**Chef de service APAJH 09**  
**[s.gioiosa@apajh09.asso.fr](mailto:s.gioiosa@apajh09.asso.fr)**



Conclusion

